

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OP3FT  
DU 29 OCTOBRE 2015**

Publié par l'OP3FT, l'organisation à but non lucratif dont l'objet est de détenir,  
promouvoir, protéger et faire progresser la technologie Frogans sous la forme  
d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous.

Conformément à l'Article 11 des Statuts de l'OP3FT, ce procès-verbal consigne les décisions prises par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 29 octobre 2015.

Il est publié et archivé sur le site Web de l'OP3FT « op3ft.org », accompagné d'une traduction en anglais, aux URL (Uniform Resource Locators) permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/bdmm/20151029/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/bdmm/20151029/access.html>

Le 29 octobre 2015, à 12h30, le Conseil d'administration de l'OP3FT s'est réuni au siège social sur convocation de son Président.

Sont présents physiquement :

- Monsieur Amaury GRIMBERT, Président,
- Monsieur Alexis TAMAS, Administrateur,
- Monsieur Alain MARTEL, Administrateur.

Le Conseil d'administration réunissant ainsi la totalité de ses membres peut valablement délibérer.

La réunion est ouverte sous la présidence de Monsieur Amaury GRIMBERT, Président du Conseil d'administration de l'OP3FT.

Monsieur Alain MARTEL est désigné comme secrétaire de la réunion.

Le Conseil d'administration approuve, après lecture, le procès-verbal de la précédente réunion.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la réunion porte sur les sujets suivants :

- Point de pilotage sur les différents travaux en cours, notamment
  - travaux de l'équipe promotion
  - travaux de l'équipe juridique
  - travaux des équipes techniques
- Adhésion de l'OP3FT au NPOC,
- Actions de promotion menées par l'OP3FT,

- Publication de nouvelles versions des ressources liées à la spécification technique FSDL 3.0,
- Publication de nouvelles versions du logiciel « Frogans Player pour Développeurs »,
- Questions diverses.

Le Président rappelle que l'ouverture du Registre Central Frogans aux utilisateurs de l'Internet n'a pas encore eu lieu et que dès lors, conformément à l'Article 13 des Statuts, le Conseil d'administration n'est pas tenu de recourir à la procédure de consultation publique.

À l'occasion du point de pilotage sur les travaux en cours, le Conseil d'administration oriente le travail des équipes, en validant les priorités et les objectifs à atteindre.

Après avoir délibéré sur les sujets figurant à l'ordre du jour de la réunion, le Conseil d'administration prend à l'unanimité les décisions suivantes.

## **ADHÉSION DE L'OP3FT AU NPOC**

Pour rappel, le *Non-Commercial Stakeholder Group* (NCSG) est un groupe représentant les intérêts des utilisateurs « non-commerciaux » de l'Internet au sein de l'ICANN (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers). Ce groupe est divisé en deux « chambres » : le *Non-Commercial Users Constituency* (NCUC), et le *Not-for-Profit Operational Concerns* (NPOC), la première représentant les intérêts des individus et organisations de la société civile au sens large, alors que la deuxième représente les intérêts des organisations à but non lucratif.

En tant qu'organisation à but non lucratif, l'OP3FT est éligible au NPOC.

L'équipe juridique propose que l'OP3FT devienne membre du NPOC pour les raisons suivantes :

- dans le cadre de sa mission de protection de la technologie Frogans, il importe que l'OP3FT s'informe de toute évolution des politiques de l'ICANN en rapport avec le DNS (Domain Name System) et notamment concernant les intérêts des organisations à but non lucratif ;
- dans le cadre de sa mission de promotion de la technologie Frogans, l'OP3FT rencontrera au NPOC d'autres organisations, qu'elle pourra sensibiliser à la technologie Frogans ;
- toujours dans le cadre de sa mission de promotion, l'OP3FT sera susceptible de rencontrer grâce au NPOC d'autres parties prenantes au sein de l'ICANN.

Au vu de ces éléments, le Conseil d'administration décide de l'adhésion de l'OP3FT au NPOC.

## **ACTIONS DE PROMOTION MENÉES PAR L'OP3FT**

Dans le prolongement de sa décision du 12 mars 2015 d'adopter la stratégie de promotion de la technologie Frogans pour l'année 2015, le Conseil d'administration prend acte des points suivants :

- l'OP3FT a participé à la réunion ICANN 54, un événement organisé par l'ICANN (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers) qui s'est tenu à Dublin (Irlande) du 18 au 22 octobre 2015 ;

- L'OP3FT organise une mission de promotion à Dakar (Sénégal) pour présenter la technologie Frogans à des acteurs de l'Internet au Sénégal au cours du mois de novembre 2015 ;
- L'OP3FT organise une mission de promotion à Abidjan (Côte d'Ivoire) pour présenter la technologie Frogans à des acteurs de l'Internet en Côte d'Ivoire à l'occasion de l'Africa Web Festival qui se tiendra à Abidjan du 3 au 5 décembre 2015.

## **PUBLICATION DE NOUVELLES VERSIONS DES RESSOURCES LIÉES À LA SPÉCIFICATION TECHNIQUE FSDL 3.0**

Pour rappel, la spécification technique Frogans Slide Description Language (FSDL) est utilisée pour créer et publier des sites Frogans sur l'Internet ou dans les intranets. Les documents FSDL sont échangés entre le logiciel Frogans Player et le serveur où est hébergé le site Frogans.

La version 3.0 de la spécification technique FSDL est en cours d'élaboration par les équipes techniques.

En attendant la publication de la version 3.0 de la spécification technique FSDL, des ressources ont été élaborées par les équipes techniques pour permettre aux développeurs de faire leurs premiers pas avec le langage FSDL et de réaliser leurs premiers sites Frogans :

- *FSDL 3.0 Recap – Elements and Attributes* : ce document présente un résumé des éléments et attributs définis dans la spécification technique FSDL 3.0
- *Frogans Slide Description Language (FSDL) 3.0 - Extract* : ce document présente des extraits de la spécification technique FSDL 3.0

Le Conseil d'administration prend acte que des nouvelles versions de ces documents, rédigés en anglais, ont été publiées sur le site Web officiel de la technologie Frogans « frogans.org », aux URL permanentes suivantes :

- en français : <https://www.frogans.org/fr/resources/fsdl/access.html>
- en anglais : <https://www.frogans.org/en/resources/fsdl/access.html>

## **PUBLICATION DE NOUVELLES VERSIONS DU LOGICIEL « FROGANS PLAYER POUR DÉVELOPPEURS »**

Pour rappel, Frogans Player est le logiciel gratuit, facile à utiliser, sûr et léger, qui permet de naviguer sur les sites Frogans. Il est développé, mis à jour et distribué par l'OP3FT.

Le logiciel Frogans Player est en cours de développement par les équipes techniques.

En attendant la mise à disposition du logiciel Frogans Player, une version appelée « Frogans Player pour Développeurs » a été développée par les équipes techniques afin de permettre aux développeurs de créer et de tester leurs premiers sites Frogans. Cette version est destinée aux développeurs qui souhaitent contribuer au développement du langage FSDL et de Frogans Player.

Le Conseil d'administration prend acte que des nouvelles versions du logiciel « Frogans Player pour Développeurs », incluant diverses améliorations, ont été publiées en anglais.

Ces nouvelles versions du logiciel « Frogans Player pour Développeurs » sont disponibles sur les plateformes Windows et Mac OS X pour les ordinateurs fixes ou portables :

- plateforme Windows : versions Alpha 0.1.2, 0.1.3 et 0.1.4
- plateforme Mac OS X : versions Alpha 0.1.2, 0.1.3 et 0.1.4

Le logiciel « Frogans Player pour Développeurs » est publié sur le site Web de téléchargement de Frogans Player « [get.frogans](http://get.frogans) ».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion se termine à 14h00.

Amaury GRIMBERT  
Président du Conseil d'administration de l'OP3FT

Alain MARTEL  
Secrétaire de la réunion

Fonds de dotation OP3FT – 6, square Mozart 75016 Paris, France  
SIREN : 750 584 864 – Numéro d'annonce JOAFE N°11 du 17 mars 2012 : 1540